

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal  
du Lundi 24 février 2014 à 20h30 à la Mairie de Barbazan**  
(voir ordre du jour et délibérations en pièces jointes)

STATION THERMALE CLASSEE

**Présents :** Mmes STRADERE Michelle 1<sup>ère</sup> adjointe, BOLEA Maryse, NOE Liliane, LOMBARD Françoise

Mrs DELORT Thierry, SIBRA Gérard 3<sup>ème</sup> adjoint, GALY Henri Maire, BRUNA Roger, MAURETTE Bernard 2<sup>ème</sup> adjoint, BOURELY Marcel

Le Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

**1 - Compte de Gestion 2013, Compte Administratif 2013, affectation des résultats.**

Le Maire donne la parole à Mme BOLEA qui présente le compte de gestion 2013 émis par la Trésorerie de Gourdan-Montréjeau et le compte administratif 2013 qui sont exactement comparables au centime près.

Le Maire demande le vote du compte de gestion 2013 émis par la trésorerie de Gourdan-Montréjeau

Mme BOLEA compare donc compte par compte le compte administratif 2013. Pour 2013 un excédent se dégage.

Mr GALY quitte la salle de séance. Mme STRADERE, 1<sup>ère</sup> adjointe, demande le vote à main levée pour le compte administratif 2013 établi par le Maire.

Résultat du vote : Votants : 9 Exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte administratif est accepté à l'unanimité.

Mr le Maire revient en séance.

Monsieur le Maire demande alors le vote à main levée concernant l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2013 (81 630.79 €) au compte n° 1068.

Vote Pour à l'unanimité.

**2 - Casino de BARBAZAN.**

**a - Suivi de la Délégation de Service Public**

En prévision de l'échéance de la Délégation de Service Public (DSP 2020) du Casino de Barbazan et afin de permettre au concessionnaire de préparer les modifications nécessaires, le Maire propose, avec l'accord de la Direction du Casino, que le transfert de la propriété immobilière (terrains + bâtiments) puisse être envisagé vers une SCI. Une période de réflexion jusqu'en 2015 serait nécessaire pour envisager les solutions les plus adaptées. Après discussion, la proposition est adoptée à l'unanimité.

**Les modifications souhaitées sont faites et le nouveau bail constitué institue de façon formelle « l'exemplaire définitif ».**

Après signature, le bail emphytéotique sera déposé auprès du service Juridique du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, compétent dans ce domaine et faisant office de notaire.

Vote à l'unanimité de signer le bail « exemplaire définitif » et de pouvoir signer tous les documents nécessaires. Le début de l'étude préalable qui durera 6 mois minimum peut commencer après le 15 Mars 2014.

### 7 - Questions diverses.

\* Le bureau du SDEHG a voté le programme principal d'éclairage 2014. La commune de Barbazan a été inscrite à ce programme afin de renouveler les appareils vétustes de plus de 25 ans et ainsi assurer la pérennité de l'éclairage public.

\* Délimitation des cantons dans le département de la Haute-Garonne : le Décret n° 2014-152 du 13 février 2014 décrète que le département de la Haute-Garonne comprend 27 cantons. La commune de Barbazan est incluse dans le canton n° 2 : Bagnères-de-Luchon.

\* Lecture de la délibération du conseil municipal de la Mairie de Loures-Barousse concernant un problème d'écoulement de la Garonne au Pont de Labroquère lors des inondations. Une solution pourrait être mise en œuvre pour permettre un meilleur écoulement afin d'éviter une montée rapide du fleuve en amont provoquant le débordement et de graves désordres pour les riverains.

\* L'INSEE nous a adressé le relevé des populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La population totale est de 459 habitants.

\* Le prochain Conseil de Communauté aura lieu le Mardi 11 Mars 2014 à 20 heures 45 à Barbazan.

\* Madame Carole DELGA, Députée, rappelle dans un courrier du 7 février 2014 les principales avancées portées par la majorité gouvernementale en faveur du développement de nos territoires en matière de finances locales, de services publics et de revitalisation.